

Comité de programmation du GAL

Compte-rendu séance du 24 mai 2023

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de séance du 21 décembre 2022
2. Maquette financière : dernier transfert financier entre fiches-actions
3. Sélection et programmation de 11 dossiers
4. Animation programme LEADER : bilan gestion 2014-22 et démarrage du programme 2023-2027
5. Assemblée des territoires 2023-2028 de la Région et Contrat Territorial Occitanie du PETR Garonne Quercy Gascogne

Documents de travail : dossier de séance transmis avant la réunion (19/05) + remise en séance du tableau A3 de suivi financier prévisionnel avec cartes de localisation des projets + synthèse stratégie du CTO 2022-2028

Documents joints au compte-rendu : Grilles de notation définitives des 11 dossiers votés + tableau A3 suivi financier après votes + carte des 100 projets programmés + synthèse stratégie du CTO 2022-2028.

Participants

NB : En gras, les membres votants (titulaire ou son suppléant) au démarrage de la séance (respect double quorum) :

Membres du collège public : 6 votants

Présents : **BESIERS Jean-Philippe, ESTANOVE Philippe, GAYET Stéphanie, LAGARDE Christian, NEGRE Marie-Claude, ZULIAN Fernand**

Excusés : **BOCHU Jean-Luc, CASTELLA Serge, DELACHOUX Jean-Paul, DELBREIL Thierry, SILOT Jean-Luc, TUYERES Stéphane.**

Membres du collège privé : 7 votants

Présents : **CARCENAC Joël, ESTEVE Jeannette, GERARDIN Frédéric, PERESSON Hugues, PETIT Alain, ROQUES Evelyne, VALEYE Alain.**

Autres membres présents (non comptabilisés pour les votes) : DURAND Brigitte (suppléante GAL 2014-2022) + candidats au collège privé 2023-2027 conviés : Richard DERAMAIX, Saïd IDRISSE, Audrey MAURIAL, Claire Adélaïde MONTIEL, Bénédicte ROZES, Jean-Marc SAEZ.

Excusés : **ARBEAU Géraud, DEJEAN Odile, DELCASSE Jean-Claude, DELZERS Roland, GUEDON Nicolas, JOURDAIN Céline, LAGOUARRE Marc, OUSTRIC Sébastien, PASCAL Yoann, PEGAS Bruno, ROSET Jacques, VIGROUX Sylvie, ZALEWSKI Simone.**

Equipe technique du GAL :

MEZQUIDA Antonia (animatrice LEADER), MAILHE Nathalie (animatrice LEADER/politiques contractuelles), TOULET Isabelle (coordonnatrice PETR/GAL).

Introduction

M. BESIERS, Président du GAL, débute le 16^{ème} comité de programmation avec le respect du double quorum pour les votes. Après le tour de table, il rappelle le contexte de ce 1^{er} programme LEADER, mis en œuvre par l'équipe LEADER dédiée par le PETR, à l'échelle du périmètre des 6 communautés de communes qui le constituent.

Au terme d'un peu plus de 6 années d'animation, 16 comités de programmation et 28 commissions thématiques d'examen des projets, le GAL peut se féliciter d'avoir proposé **100 dossiers LEADER** à programmer. Un bilan qui permet de soutenir au mieux la diversité des porteurs de projets locaux en consommant toute l'enveloppe LEADER initialement dotée de 3,42 millions d'€ en 2017, puis réabondée à quasi **5,5 millions d'euros sur la fin de ce programme.**

Il remercie chacun pour ce travail collectif et informe que Mme DEJEAN (présidente de la commission thématique Tourisme/Patrimoine/Agriculture) et M. ROSET (président de la commission thématique Culture/Vie associative) qui ne poursuivrons plus dans le futur GAL remercient bien tous les membres de leurs commissions pour leur engagement et leurs échanges.

1. Approbation du compte-rendu du Comité de programmation du 21/12/22

Pas de remarques ou compléments sur le compte-rendu transmis préalablement aux membres du Comité.

Le compte-rendu de la séance du 21/12/22 est approuvé à l'unanimité.

2. Maquette financière : transfert entre fiches-actions

Il s'agit du dernier ajustement financier de la maquette pour la répartition des 5 467 970 € de FEADER sur les 8 fiches-actions de la stratégie tenant compte des derniers montants à programmer.

Il vise, suite aux instructions finalisées de subvention des projets devant être programmés avant le 31 mai, à récupérer les reliquats de FEADER qui ne pourront plus être attribués pour les transférer sur l'enveloppe 8 « animation du programme » (dossiers programmables jusqu'à mi-2024).

En 2023 et 2024, il ne restera plus que les 2 dossiers du PETR pour l'animation 2023 et 2024 (gestion d'env. 60 dossiers de paiements) : **97 343,32€ au total peuvent ainsi être transférés des fiches-actions 1,2 et 6 vers la fiche-action 8.**

La modification et la nouvelle maquette financière figurant ci-dessous sont approuvées

Fiche action	Maquette FEADER votée CP 21/12/22	% FEADER consommé avant transfert (11 dossiers)	Reliquat FEADER transférable vers FA 8	Maquette FEADER votée au CP 24/05/23	Taux variation
Fiche action 1	775 805,51 €	98,39%	50 491,38 €	725 314,13 €	-6,5%
Fiche action 2	1 424 177,98 €	99,03%	13 749,00 €	1 410 428,98 €	-1,0%
Fiche action 3	1 642 259,23 €	100,00%	0,00 €	1 642 259,23 €	aucun
Fiche action 4	233 368,32 €	100,00%	0,00 €	233 368,32 €	aucun
Fiche action 5	518 442,87 €	100,00%	0,00 €	518 442,87 €	aucun
Fiche action 6	331 312,52 €	90,01%	33 102,94 €	298 209,58 €	-10,0%
Fiche action 7	72 058,78 €	100,00%	0,00 €	72 058,78 €	aucun
Fiche action 8	470 544,79 €	91,25%	+ 97 343,32 €	567 888,11 €	20,7%
Total	5 467 970 €			5 467 970 €	

3. Sélection et programmation de dossiers (11 dossiers instruits par la Région)

Le Président remercie les membres des 4 commissions thématiques et l'équipe technique pour leur travail d'examen et de pré-notation en amont de la séance (cf. grille notée transmise dans le rapport).

COMMISSION 1 : Artisanat Commerce, Création d'activités, Emploi-formation

Dossier 1 : Hydro-ferme à Beaumont de Lomagne, porté par l'association Emmaüs 82

M. BESIERS rappelle brièvement l'objet de ce dossier, présenté en détail p 6 du rapport de séance.

Il s'agit d'un projet d'économie sociale et solidaire lié à un chantier d'insertion qui porte sur la mise en place d'une ferme de maraîchage. Il se base sur une production classique de maraîchage en pleine terre et une partie plus originale sous une serre hydroponique ; un mode plus économe pour l'eau, le foncier, le carburant...

Les légumes, fruits bio sont d'abord destinés à l'autoconsommation sur les 4 sites de la communauté Emmaüs soit 600 repas/jour.

11 emplois sont créés dont 9 pour de la réinsertion. La ferme, situé à Beaumont de Lomagne, a commencé à fonctionner depuis l'été dernier.

La notation de la grille attribue **19 points** pour ce dossier (cf. annexe grille notée).

La subvention LEADER, complémentaire à celle de l'Etat, concerne des **investissements matériels pour équiper cette ferme**. Le dossier a été instruit par les services de la Région pour un montant de subvention à voter de **48 034,06 €**.

Autofinancement privé Association Emmaüs	95 067,85 €
Subv. Etat (FDI)	32 022,71 €
Subv. Europe FEADER (LEADER)	48 034,06 €
Montant des dépenses éligibles retenues	175 124,62 €

Echanges : Mme MONTIEL mentionne que le porteur de projet s'installe bien dans le tissu local en rendant des services divers (associations, pédagogie auprès du lycée privé...). Il propose aussi de l'élevage de poissons en hydroponie.

Mise au vote : aucune sortie pour conflit d'intérêts direct.

Le GAL décide de sélectionner le projet au programme LEADER avec une note de 19/20 et un accompagnement financier de 48 034,06 € de FEADER (soit 27% d'aide de l'Europe)

Dossier 2 : Projet Alimentaire Territorial départemental (PAT) porté par la Chambre d'agriculture

(cf. p 9 du rapport de séance pour plus de détails).

Ce PAT, engagé par la Chambre d'agriculture en collaboration avec le Département et le lycée agricole de Montauban est une démarche **d'animation globale pour rapprocher agriculture locale et alimentation locale**. Démarche multi-partenariale, elle vise à coordonner des actions qui vont être réalisées à plusieurs échelles, et sur plusieurs thématiques interférant avec l'agriculture et l'alimentation.

Pour la Chambre d'agriculture, l'action concrète principale a été de travailler dans un premier temps aux outils de mise en relation entre l'offre et la demande dans le domaine de la restauration collective avec :

- une plateforme numérique déjà réalisée (« le 82 dans son assiette »)
- une plateforme logistique physique pour la centralisation des commandes et des livraisons, mise en route sur Montauban pour être opérationnelle début d'année 2023 (le site initial de la ferme de Bexianis nécessitant des travaux importants n'a pas été aménagé comme envisagé au départ).

La notation de la grille, revue au regard de la modification des dépenses et travaux du dossier, est de **18 points** (cf. annexe grille notée).

La subvention LEADER, complémentaire à celle de l'Etat, concerne **l'aide pour les frais de salaires de l'animateur du PAT qui a été recruté**. Le dossier a été instruit par la Région pour un montant de subvention LEADER à voter de **22 021,09 €**.

Autofinancement Chambre d'agriculture	14 363,68 €
Subv. Etat	35 433,55 €
Subv. Europe FEADER (LEADER)	22 021,09 €
Montant des dépenses éligibles	71 818,32 €

Echanges : M. CARCENAC souligne que cela va dans le bon sens pour améliorer le revenu des agriculteurs locaux.

Mise au vote : sortie de M. GERARDIN (élu Chambre d'agriculture).

Le GAL décide de sélectionner le projet au programme LEADER avec une note de 18/20 et un accompagnement financier de 22 021,09 € de FEADER (soit 30,6% d'aide de l'Europe)

Dossier 3 : Aménagement d'un café-commerce par la commune de Sérignac

(cf. p 12 du rapport de séance pour plus de détails)

Il s'agit de la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne poste pour créer un lieu de central de convivialité avec ce café-commerce. La commune de Sérignac souhaite y installer : un dépôt de pain, une épicerie, un snack, un point presse/tabac et le café licence 4.

Pour ce dossier, ce sont les **dépenses de travaux et d'équipement réalisés en rez-de-chaussée** pour accueillir au mieux les futurs commerçants. Ils disposeront aussi d'un logement de fonction sur place (hors dossier).

L'activité génèrera 1,5 ETP.

La notation est de **15 points** pour ce projet communal (cf. annexe grille notée). Le dossier a été instruit par la Région pour un montant de subvention LEADER à voter de **60 000 €**.

Autofinancement Commune	76 250 €
Subv. Europe FEADER (LEADER)	60 000 €
Montant des dépenses éligibles retenues	136 250 €

Echanges : M. LAGARDE (maire), avant de sortir pour le vote, amène des précisions sur la genèse du projet (programme de mandat 3R, appui CAUE et CCI) et les conditions de recherche de gérants professionnels (SOS villages +France entreprises) car le bénévolat pour l'activité occasionnelle du café associatif s'essouffle. Il travaille à la prochaine inauguration avec un évènementiel pour toucher les jeunes. Mme NEGRE, relate l'expérience du café-épicerie à Campsas (plus de 20 ans d'activité) en indiquant que la localisation du lieu et la qualité du commerçant restent primordiaux.

Mise au vote : sortie de **M. LAGARDE** (maire de Sérignac).

Le GAL décide de sélectionner le projet au programme LEADER avec une note de 15/20 et un accompagnement financier de 60 000 € de FEADER (soit 44% d'aide de l'Europe)

COMMISSION 2 : Agriculture, Tourisme, Patrimoine

Dossier 4 : Création d'un meublé tourisme au château de Lavalade à Castelsarrasin

(cf. p 15 du rapport de séance pour plus de détails)

La SARL Château de Lavalade poursuit depuis 2017 la valorisation de cette maison de maître et son exploitation touristique pour de l'hébergement et de l'évènementiel de groupes.

L'aide LEADER concerne ici les **dépenses de travaux de rénovation et chauffage sur une partie vétuste et vacante du bâtiment** pour créer un gîte supplémentaire de 5 chambres dont 1 adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Ce gîte de la « Cerisaie », permettra d'accueillir un nouveau groupe et de conforter les emplois sur site et le recours aux prestataires locaux.

La notation par la commission est de **16 points** (cf. annexe grille notée). Le dossier a été instruit par la Région pour un montant de subvention LEADER à voter de **26 244,85 €**.

Autofinancement SARL	131 232,58 €
Subvention Région	17 496,57 €
Subv. Europe FEADER (LEADER)	26 244,85 €
Montant des dépenses éligibles retenues	174 974,00 €

Mise au vote : aucune sortie pour conflit d'intérêts.

Le GAL décide de sélectionner le projet au programme LEADER avec une note de 16/20 et un accompagnement financier de 26 244,85 € de FEADER (soit 15% d'aide de l'Europe)

Dossiers 5 : Travaux au camping du Bidounet, de mise aux normes, d'accessibilité et d'installation de 3 tentes lodges, par la commune de Moissac

(cf. p 18 du rapport de séance pour plus de détails)

La commune de Moissac, gestionnaire du camping, a programmé ces travaux pour :

- améliorer la qualité d'accueil dans le bâtiment du moulin de Bidounet et garder son niveau de classement à 3 étoiles,
- et développer la capacité d'hébergement avec l'installation de 3 tentes lodges (11 personnes au total) en gardant l'esprit nature du camping en bord du Tarn.

L'aide LEADER concernera **les dépenses d'études et de réalisation des travaux pour le bâtiment et l'achat des 3 lodges**.

La notation de la grille est de **13 points** pour ce dossier (cf. annexe grille notée). La subvention LEADER proposée est de **80 000 €**.

Autofinancement Commune de Moissac	91 899,31 €
Subvention Etat	53 447,81 €
Subvention Région	34 394,36 €
Subvention Département	7 500 €
Subv. Europe FEADER (LEADER)	80 000 €
Montant des dépenses éligibles retenues	267 241,48 €

Echanges : M. LAGARDE souligne l'intérêt de retrouver l'esprit initial de camping (nouvelle tendance après la vague du « mobil-home ») Mme GAYET (adjointe au maire), avant de sortir pour le vote, confirme que le camping fait le plein l'été et que les travaux sont nécessaires pour conserver l'attractivité et que le public du camping consomme en ville ou sur le marché. Beaucoup de marcheurs du St Jacques y sont accueillis.

Mise au vote : sortie de Mme GAYET (adjointe au maire de Moissac et conseillère régionale).

Le GAL décide de sélectionner le projet avec une note de 13/20 et un accompagnement financier de 80 000 € de FEADER (soit 30% d'aide de l'Europe)

COMMISSION 3 : Services, Mobilité, Environnement

Dossier 6 : Création d'une France Services au siège de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise

(cf. p 21 du rapport de séance pour plus de détails)

Le dossier concerne l'ouverture de la 1ère France Service en Lomagne au siège de la Communauté de communes à Beaumont. C'est un service important en milieu rural pour accompagner les démarches administratives et numériques du quotidien : il comprend 2 agents d'accueil formés et des permanences de 9 opérateurs comme Pôle emploi, la CARSAT, la MSA... Le service fonctionne depuis l'été 2022.

L'aide LEADER concerne les frais salariaux des 2 agents d'accueil de cette France Services labellisée par l'Etat.

La notation du projet est de 16/20 (cf. annexe grille notée). La subvention LEADER instruite est de 18 551,80 €.

Autofinancement CC Lomagne T&G	18 143,00 €
Subvention Etat	54 020,12 €
Subv. Europe FEADER (LEADER)	18 551,80 €
Montant des dépenses éligibles retenues	90 714,92 €

Mise au vote : aucune sortie pour conflit d'intérêts direct.

Le GAL décide de sélectionner le projet avec une note de 16/20 et un accompagnement financier de 18 551,80 € de FEADER (soit 20,5 % d'aide de l'Europe)

Dossier 7 : Création de frayères et d'habitats écologiques au plan d'eau à Gariès, par la Fédération départementale de pêche

(cf. p 23 du rapport de séance pour plus de détails)

Ce sont des travaux d'amélioration du milieu aquatique à visée écologique, réalisés par les agents de la fédération de pêche sur le plan d'eau du barrage de Bouillac, à Gariès. L'aide LEADER viendra soutenir les fournitures et matériel nécessaires et les frais de salaire pour la mise en œuvre du projet ainsi que les animations pédagogiques de sensibilisation réalisées sur cette frayère.

La notation du projet est de 15/20 (cf. annexe grille notée). La subvention LEADER instruite est de 16 097,58 €.

Autofinancement FDAAPPMA 82	9 853,73 €
Subvention CACG	9 000 €
Subv. Europe FEADER (LEADER)	16 097,58 €
Montant des dépenses éligibles retenues	34 951,31 €

Mise au vote : aucune sortie pour conflit d'intérêts direct.

Le GAL décide de sélectionner le projet avec une note de 15/20 et un accompagnement financier de 16 097,58 € de FEADER (soit 46 % d'aide de l'Europe)

Dossier 8 : Création de pontons et postes de pêche sécurisés au plan d'eau de Lasbordes à Valence d'Agen, par la Fédération départementale de pêche

(cf. p 26 du rapport de séance pour plus de détails)

Ce sont des travaux pour développer la pêche de loisir et renforcer la vocation du site pour des animations de découverte de la pêche et du milieu aquatique (classe de découverte, stages découverte de la pêche).

Plusieurs types de pontons en bois seront créés et, pour la 1ère fois dans le département, un ponton-passerelle flottant sera installé sur le plan d'eau pour une liaison entre berges.

L'aide LEADER portera sur les fournitures et matériel nécessaires pour les travaux, des frais de salaire des agents pour leur réalisation ainsi que pour les animations de découverte.

La notation du projet est de **17/20** (cf. annexe grille notée).

La subvention LEADER instruite est de **40 000 €**.

Autofinancement FDAAPPMA 82	38 632,66 €
Subvention Com Communes deux Rives	27 000 €
Subv. Europe FEADER (LEADER)	40 000 €
Montant des dépenses éligibles retenues	105 632,66 €

Mise au vote : aucune sortie pour conflit d'intérêts direct.

Le GAL décide de sélectionner le projet avec une note de 17/20 et un accompagnement financier de 40 000 € de FEADER (soit 38 % d'aide de l'Europe)

Dossier 9 : Développement du compostage domestique sur le territoire du SIEEOM Sud Quercy

(cf. p 30 du rapport de séance pour plus de détails)

Le syndicat mixte du SIEEOM Sud Quercy, basé à Lafrançaise s'occupe de la collecte des déchets de 25 communes (Nord-Est du PETR). Depuis quelques mois, il amplifie les actions de sensibilisation pour valoriser la transformation des bio-déchets et éviter qu'ils se retrouvent mélangés avec les ordures ménagères. Avec ces animations, sont prévues la mise à disposition gratuite de solutions de compostage pour les habitants.

Cette action s'accompagne de diverses actions de communication et sensibilisation.

Le dossier d'aide LEADER vise à soutenir des frais des animateurs dédiés à ces actions de sensibilisation et des dépenses de support pour la communication.

La notation du projet est de **13/20** (cf. annexe grille notée).

La subvention LEADER instruite est de **11 789,16 €**.

Autofinancement SIEEOM	12 771,61 €
Subv. Europe FEADER (LEADER)	11 789,16 €
Montant des dépenses éligibles retenues	24 560,77 €

Mise au vote : aucune sortie pour conflit d'intérêts direct.

Le GAL décide de sélectionner le projet avec une note de 13/20 et un accompagnement financier de 11 789,16 € de FEADER (soit 48 % d'aide de l'Europe)

Dossier 10 : Animation pour le tri à la source des bio-déchets par la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne

(cf. p 32 du rapport de séance pour plus de détails)

La CC Grand Sud Tarn & Garonne s'occupe de la collecte des déchets de ses 25 communes et 17 000 ménages.

Le dossier d'aide LEADER va soutenir :

- des frais de salaire des 3 agents formés comme « maîtres composteurs » pour les actions de sensibilisation sur la valorisation des bio-déchets, que ce soit du compostage ou l'utilisation du broyat de végétaux chez l'habitant

- l'achat d'un broyeur de végétaux et du matériel pour les actions de pédagogie et de communication.

C'est le pôle environnement de la CC Grand Sud Tarn & Garonne qui se déplacera à présent dans chaque commune pour un temps d'information et de sensibilisation dédiée auprès des habitants.

La notation du projet est de **13/20** (cf. annexe grille notée). La subvention LEADER instruite est de **30 860,70€**.

Autofinancement Communauté de communes GSTG	15 036,19 €
Subv. Etat (Ademe)	9 198,13 €
Subv. Région	9 198,13 €
Subv. Europe FEADER (LEADER)	30 860,70 €
Montant des dépenses éligibles retenues	64 293,15 €

Echanges : Mme NEGRE (présidente de la CC), avant de sortir pour le vote, précise qu'au-delà du cadre légal de gestion des bio-déchets, il s'agit de faire prendre conscience aux habitants du coût très élevé des déchets (le tri mal fait coûte 3 fois plus cher). Les membres (Mme ROZES, M. PERESSON, M. ESTANOVE, M. CARCENAC, M. DERAMAIX, Mme DURAND) débattent sur la nécessaire pédagogie en amont pour les achats des consommateurs et auprès des enfants, sur l'évolution de toute la chaîne avec des difficultés de traitement des déchets sur certaines filières, sur la responsabilisation ou la sanction pour la facturation des poubelles... Mme NEGRE précise que ce sont des sujets importants abordés dans le cadre de leur PCAET ; des actions sont déjà engagées sur les scolaires pour éviter le gaspillage alimentaire avec le compostage dans les cantines.

Mise au vote : sortie de **Mme NEGRE** (Présidente de la CC Grand Sud Tarn et Garonne).

Le GAL décide de sélectionner le projet avec une note de 13/20 et un accompagnement financier de 30 860,70 € de FEADER (soit 48 % d'aide de l'Europe)

Fiche action 8 Assurer la mise en œuvre opérationnelle du programme

(cf. p 36 du rapport de séance pour plus de détails)

Dossier 11 : Animation 2022 pour la mise en œuvre du programme LEADER par le PETR

Il s'agit du dossier d'animation annuelle sollicité par le PETR. L'équipe d'animation 2022 a été renforcée avec l'arrivée de Nathalie Mailhé pour intensifier la fin de programmation (39 dossiers d'aide déposés en 2022 au service instructeur). Le bilan de programmation à fin 2022 est de 89 dossiers (4,97 Md'€) soit une consommation à 91% de l'enveloppe.

Le dossier LEADER 2022 présenté prend en charge des dépenses de rémunération (pour env. 2 ETP) et de fonctionnement.

La Région a déterminé une subvention d'un montant de **78 584,88 €** (55,6%).

Autofinancement PETR	28 145,22 €
Subv. Département	33 996 €
Subv. FEADER (LEADER)	78 584,88 €
Montant des dépenses éligibles	140 726,10 €

Mise au vote : aucune sortie pour conflit d'intérêts.

Le GAL approuve le vote avec un accompagnement financier de 78 584,88 € de FEADER (soit 55,6% d'aide Europe)

Prévisionnel dossiers animation 2023 et 2024

Le Président du GAL soumet aux membres la proposition d'un vote de principe des animations 2023 et 2024 du PETR qui selon les directives actuelles doivent être votées par les membres du Comité de programmation **2014-2022** (et non pas celui qui fonctionnera de 2023 à 2027).

Il propose de **voter par anticipation** ces subventions qui atteindraient en cumulé au maximum 138 538,58 € pour 2023-2024 compte tenu des temps agents qui y seraient dédiés, du cofinancement du Département sollicité annuellement pour LEADER et de l'enveloppe restante à ce jour :

Animation gestion 2023 (env 1,5 ETP)	Animation gestion paiements 2024 (env 1 ETP – jusqu'au 31/08/2024 selon calendrier Région)
Subv. FEADER : 80 000 € max	Subv. FEADER : 58 538,58 € max
Total résiduel enveloppe 2014-2022 restant à consommer : 138 538,58 €	

Lorsque les instructions des 2 dossiers d'animation seront rendues par la Région (fin 2023 pour le 1er dossier, mars 2024 pour le 2eme dossier), les membres seront informés par mail du plan de financement définitif.

Le GAL approuve ce vote par anticipation avec un accompagnement financier maximal de 80 000 € de FEADER pour l'animation 2023 et de 58 538,58 € pour 2024.

A l'issue des votes des dossiers programmés, le Président commente **les modifications de plans de financement des 2 dossiers programmés** le 21 décembre dernier (cf. rapport en page 37) qui sont intervenues au moment de l'établissement de la convention d'attribution LEADER.

Les évolutions des plans de financement (vues entre le porteur de projet et la Région) sont rappelées :

SMEEOM : Actions nouveaux territoires engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets			
<i>Plan financement au CP du 21/12/2022</i>		Plan définitif validé par la Région le 12/04/23	
<i>Autofinancement SMEEOM</i>	39 592,76 €	Autofinancement SMEEOM	22 901,07€
<i>Subvention Région</i>	19 950 €	2 Subventions Région (année 1 + année 2)	39 900 € (19 950x2)
Subv. Europe FEADER (LEADER)	54 962,53 €	Subv. Europe FEADER (LEADER)	51 704,22 €
Montant des dépenses éligibles retenues	114 505,29 €	Montant des dépenses éligibles retenues	114 505,29 €
Commune de Lauzerte : Restauration de l'ancienne halle			
<i>Plan financement au CP du 21/12/2022</i>		Plan définitif validé par la Région le 12/04/23	
<i>Autofinancement Commune</i>	72 219,19 €	Autofinancement Commune	64 704,50 €
<i>Subvention Etat</i>	108 504 €	Subvention Etat	83 483,10 €
<i>Subvention Département</i>	65 101,81 €	Subvention Département	50 089,80 €
<i>Subvention Région (prévisionnelle)</i>	35 855€	Non éligible	0 €
Subv. Europe FEADER (LEADER)	80 000 €	Subv. Europe FEADER (LEADER)	80 000 €
Montant des dépenses éligibles retenues	361 680 €	Montant des dépenses éligibles retenues	278 277 €

Et enfin, il porte à connaissance du Comité qu'un dossier qui avait été examiné en commission thématique a été finalement rendu **inéligible** par la Région à l'instruction. C'est le 2^e cas de dossier « inéligible » sur la durée de ce programme LEADER. Il concernait l'étude d'actualisation du projet de territoire de la Communauté de communes Terres des Confluences dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (montant d'aide sollicité d'env. 12 500 €). Une solution de financement via la Banque des territoires (en lien avec Petites Villes de Demain) a depuis été trouvée.

4. Animation du programme LEADER

(cf. p 39 du rapport pour plus de détails)

Bilan du 1^{er} programme LEADER 2014-2022

Le tableau **de suivi financier de l'enveloppe et des opérations** suite aux votes en séance ainsi que la carte de localisation et du portage des opérations sont joints en annexe du compte-rendu. Sur la partie droite du tableau, un premier bilan de la moyenne de FEADER programmé par axe de la stratégie LEADER 2014-2022 a été indiqué.

Le Président souligne quelques éléments du bilan à ce stade de clôture des programmations pour les porteurs de projets (hors animation du PETR) :

- **100 dossiers** programmés par le GAL depuis 2017 représentant **97,5 %** d'engagement de l'enveloppe. (**5 329 431,39 €**) de FEADER
- un portage en majorité public mais une bonne proportion de **privés** (40 %)
- une stratégie LEADER correspondant aux besoins, avec des dossiers sur tous les axes et une prédominance de dossiers sur l'économie touristique (fiche-action 2 : le plus de dossiers programmés, 28 dont 17 pour des privés) et le maintien du tissu économique de proximité. C'est dans les services au public (fiche-action 3) que le montant de FEADER a été le plus important avec un total de plus de 1,6 millions (dont une aide conséquente d'env. 200 000 € aux 6 maisons de santé maillant le territoire du PETR)
- une bonne couverture territoriale des opérations (cf. carte jointe) à l'échelle du grand périmètre du PETR.

Si le bilan de programmation de l'Occitanie est bon à l'échelle nationale, le président rappelle le fort retard sur la partie instruction des paiements : **14 dossiers payés à ce jour** (9,1 % du FEADER programmé soit un peu moins de 487 000€), 5 dossiers en instance de paiement, et 32 dossiers de paiement déposés à la Région en attente d'instruction.

Le bilan quantitatif et qualitatif détaillé de la réalisation de ce 1er programme LEADER, illustré par des schémas et la mise en valeur de quelques opérations, sera prochainement finalisé et communiqué au GAL et mis en ligne sur le site internet du PETR -<https://www.petr-gqq.fr/programme-leader>.

Démarrage du programme LEADER 2023-2027

→ La candidature LEADER qui avait été déposée par le PETR fin octobre, après une séance de travail le 19 octobre avec le GAL et les communautés de communes a été **validée** le 9 février par la Région.

Comme pour les 36 autres GAL(s) d'Occitanie, la dotation allouée par la Région est inférieure à ce qui a été sollicité dans la candidature - 4,8 Md'€ au vu du notre. Cependant, avec cette dotation de 2,6 M d'€ - **2 608 848€** -, notre territoire reste dans le peloton de tête (6ème sur 37 avec des dotations allant de 1,2 M € à 3,4 M€).

A noter que c'est un programme qui sera beaucoup plus court, 5 ans pour 2023-2027 contre 9 ans sur le premier.

Le démarrage opérationnel se fera après le conventionnement du GAL, mais il reste d'ici là encore du travail avec la Région sur le cadre de mise en œuvre national et régional. En espérant que le nouveau logiciel d'instruction des subventions régional EURO-PAC qui est mis en place ne retarde pas trop le démarrage effectif des programmations sur les territoires.

→ Concernant la constitution du futur Comité de programmation LEADER 2023-2027. L'équipe technique souhaite finaliser d'ici l'été sa constitution précise avec la liste nominative des 46 membres (23 titulaires et 23 suppléants), répartis en 2 collèges.

Le **collège public est à ce jour constitué** avec ses 20 membres désignés en grande majorité renouvelés : 2 nouveaux élus intègrent ce collège (Mme LAVEDRINE sur Grand Sud Tarn et Garonne et M. PERASCO sur le Pays de Lafrançaise).

Le collège **privé reste à finaliser**. 20 membres sont déjà connus sur les 26, dont 8 nouvelles candidatures de membres de la société civile. Le Président rappelle que les membres actuels peuvent mobiliser des personnes qui seraient intéressées par ces sujets de développement local.

L'objectif est ainsi de réunir rapidement ce premier Comité 2023-2027 constitué afin de procéder à l'installation de ses instances, au vote de son règlement intérieur et à la définition du fonctionnement à venir.

5. Assemblée de Territoires de la Région (2023-2028) et Contrat Territorial Occitanie Garonne Quercy Gascogne (2022-2028)

(cf. p 41 du rapport pour plus de détails)

La Région Occitanie développe les démarches participatives et d'information des citoyens dans la mise en œuvre de ses politiques. Le Président expose ces 2 démarches de la Région avec les territoires qui concernent le PETR et le GAL avec ses 2 collèges publics/privés.

Concernant la constitution de l'Assemblée des Territoires pour la période 2023-2028

L'Assemblée des Territoires est une instance régionale de dialogue avec les acteurs locaux de toute l'Occitanie pour enrichir ou réorienter les politiques régionales : en particulier pour LEADER, ce problème commun de retard du paiement avait été mis sur la table et il en a découlé la mise en place de l'avance de paiement PASS LEADER par la Région, réservée aux petits porteurs de projets en difficulté de trésorerie. Le président précise que 12 PASS LEADER ont été activés pour des petits porteurs de notre programme LEADER.

Chaque territoire de PETR peut être représenté à l'Assemblée des territoires par 4 délégué-e-s avec respect de la parité :

- les 2 délégué-e-s élu-e-s ont été désignés au conseil syndical du PETR le 4 avril avec Mme NEGRE (Vice-Présidente du PETR, Présidente de la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne et maire de Campsas) et M FENIE (maire de Saint-Sardos)
- 2 délégué-e-s citoyens (1 homme - 1 femme) restant à identifier.

Le Président du GAL interroge les membres du collège privé.

Mme Brigitte DURAND et M. Hugues PERESSON (membres du GAL actuel et du futur GAL) se portent candidats pour participer aux travaux de l'Assemblée des territoires 2023-2027.

Avancement du Contrat CTO 2022-2028.

Dans ce même objectif d'associer les citoyens, un point d'avancement sur les contrats qu'anime le PETR avec les partenaires financiers (Etat, Département, Région) en faveur du développement du territoire a été donné dans le rapport de séance (p 43). Ces contrats permettent de mobiliser au mieux les subventions publiques de chacun sur la base d'une stratégie partagée par le territoire et les financeurs.

Le lundi 22 mai le PETR a tenu avec la Région, le Département et les représentants des 6 Communautés de communes du PETR son 1er Comité de pilotage pour le nouveau contrat avec la Région : **le CTO Contrat Territorial Occitanie pour 2022-2028.**

Ce comité de pilotage a permis de rappeler les objectifs du CTO, des partenaires, les modalités d'élaboration et concertation du contrat pour Garonne Quercy Gascogne afin de valider la stratégie du CTO pour 2022-2028. Celle-ci est résumée sur le document spécifique remis aux membres du GAL (cf. doc. CTO Annexé).

Les projets sollicitant des fonds Europe (LEADER ou FEDER) se retrouveront inscrits dans les programmations annuelles dans le cadre de ce nouveau CTO.

En synthèse, le Président du GAL précise que :

- cette stratégie découle directement des travaux de concertation du Projet de territoire du PETR avec ses collectivités membres et ses instances (dont le GAL). En découle 4 objectifs stratégiques (hors objectif 5) à poursuivre sur le territoire du PETR, traduits en plusieurs mesures opérationnelles ;
- les grandes thématiques de développement pour notre territoire rural y sont présentes : le cadre de vie, la cohésion sociale, le renforcement des services publics, de la dynamique économique et touristique et avec un objectif transversal de s'inscrire dans la transition écologique, énergétique et climatique ;
- la cohérence avec les 2 fonds de l'Europe, en particulier avec LEADER a bien été assurée. La stratégie LEADER 2023-2027 travaillera aussi sur ces grandes thématiques en privilégiant des opérations un peu plus ciblées sur l'innovation ou des besoins émergents ;
- ce nouveau contrat CTO validé, va donc être prochainement mis à l'approbation des 6 communautés de communes, des instances du Conseil Départemental, du PETR en vue de son approbation à la Commission permanente de la Région en Juillet.

Il y aura ensuite une signature officielle du contrat cadre avec ces partenaires et il sera diffusé et mis en ligne sur le site internet du PETR.

6. Conclusion

Le Président remercie les membres du GAL, l'équipe et les partenaires financiers pour leur contribution à la réussite de ce 1er programme européen LEADER qui traduit ainsi plus concrètement l'action de l'Europe au niveau local.

Les réunions de ce comité de programmation dans ce format se clôturent à ce jour, sauf pour ceux qui poursuivent dans la nouvelle configuration du Comité 2023-2027 à venir.

Validé le 30 Mai par le Président du GAL, J.P BESIERS